



Sci : opposition d'un associé de sci à une vente

Par **petitecaille_old**, le **23/05/2007** à **14:09**

Bonjour,

Je suis associé à 25 % de part dans une sci. Les co-gérants ont chacun 35 %. Le dernier associé 5 %.

Les co gérants ont décidé de vendre une partie de la sci à une personne physique.

Ont-ils le droit de le faire de leur propre chef ou doivent -ils demander l'accord préalable aux associés non gérants.

Cette décision a été prise sans me consulter, ni m'avertir par lettre pour la convocation à une assemblée générale où cette question devait me semble-t-il relever d'un ordre du jour.

Merci pour votre réponse